

**Le syndicat CGT de l'Acisé
vote une motion en faveur du
BDS**

**Déclaration de la Commission Exécutive de la CGT
Syndicat des salariés de l'Acisé°°**

Syndicat des salariés de l'Acisé

**Agence nationale pour la cohésion sociale
et l'égalité des chances**

La CGT doit soutenir résolument l'Appel au boycott, au retrait des investissements et aux sanctions contre l'Etat d'Israël tant que celui-ci ne respecte pas le droit international et les principes universels des Droits de l'Homme

Le 25 mai 2010, la commission exécutive confédérale de la CGT a pris une position incompréhensible contre la campagne de boycott des produits israéliens déclarant notamment : « *La Cgt a toujours refusé de stigmatiser quelque peuple que ce soit, s'est toujours interdit de boycotter une nation.* ».

La CGT doit revenir sur sa position sur le boycott des produits israéliens.

Historiquement la CGT s'est prononcée dans le passé et sur d'autres situations pour un système de boycott pacifique et efficace : elle a par exemple été un des fers de lance du boycott contre l'apartheid en Afrique du Sud jusqu'à la libération de Nelson Mandela et la fin de l'apartheid.

Cette différence d'attitude nous interroge à plusieurs niveaux :

- l'occupation de l'Etat israélien n'a pas les mêmes conséquences sur les peuples palestiniens et israéliens : le peuple palestinien est sous un joug colonial avec un blocus inhumain de la bande de Gaza et, même si les travailleurs israéliens sont sûrement exploités comme l'ensemble des autres travailleurs, ils ne subissent pas une occupation coloniale ;
- le peuple palestinien n'a aucun droit en Israël et dans les territoires occupés : le blocus de Gaza entraîne une situation catastrophique des populations ;
- les campagnes de boycott ne peuvent être assimilées comme affirme la CGT à une « *punition collective* » contre tout le peuple israélien ou contre le « *camp de la paix en Israël* », mais sont un moyen de faire pression sur un Etat colonial pour que le droit international et les principes universels des Droits de l'Homme soient appliqués ; ce boycott est rejoint également par des intellectuels, des universitaires, des militants anticolonialistes israéliens de intérieur (« *Boycott from Within* »).

Le boycott est une réponse pour faire reconnaître le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination face aux carences des instances internationales à faire respecter le droit par Israël.

Nous, CGT Acisé, exigeons de la CGT :

- > **qu'elle rompe toutes relations avec l'Histadrout** (syndicat unique israélien) qui a refusé de condamner les crimes israéliens menés à Gaza, et qui refuse de condamner la politique coloniale israélienne : cette rupture a été adoptée symboliquement par le SDEN – CGT (motion adoptée par le 8^{ème} Congrès départemental du Syndicat Départemental de l'Education Nationale CGT Nord, réuni les 25 et 26 mai 2009 à Saint-Amand-les-Eaux),
- > **qu'elle rompe avec cette conception erronée** d'un traitement dit équilibré entre deux camps, israélien et palestinien, supposés également responsables de la situation coloniale et de son éradication.

Nous, CGT Acisé, exigeons de la CGT :

- > **qu'elle soutienne l'Appel au Boycott** lancé depuis 2005 par plus d'une centaine d'organisations palestiniennes, dont le **Palestinian General Federation of Trade Unions (PGFTU), partenaire de la CGT,**
- > **qu'elle soutienne et accompagne** les citoyens anticolonialistes français, internationaux, israéliens et palestiniens, mobilisés autour du boycott, une arme pacifique au service de la résistance palestinienne.

Motion adoptée par la Commission Exécutive de la CGT Acisé le 15 juin 2010.

cgt@lacse.fr